

de temps à autre à d'autres possessions britanniques de l'Empire Britannique jusqu'à ce qu'elle soit devenue applicable à presque tous les Dominions et autres possessions britanniques. Dans le cas de Terre-Neuve, le Canada accorde, outre la préférence, l'admission en franchise du poisson et des produits poissonniers. Les Antilles britanniques reçoivent des concessions spéciales en vertu de l'entente de 1925 mentionnée à la page 505.

Taux moyens des droits en vertu de la préférence britannique.—Le tableau 18, page 598, montre pour la dernière année fiscale les importations canadiennes en provenance des pays de l'Empire Britannique entrant au Canada soit au taux de douane le plus bas ou en franchise sous le tarif préférentiel. La page 525 de l'Annuaire de 1937 donne une analyse de l'étendue de la préférence sur les marchandises britanniques. Pour établir une comparaison exacte entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis des taux moyens de douane perçus sur les importations ordinaires imposables, les importations de boissons alcooliques et de tabacs manufacturés doivent être éliminées, tandis que les denrées entrant en franchise en vertu de la préférence britannique mais imposables lorsqu'elles sont importées des Etats-Unis doivent être ajoutées aux importations imposables en provenance du Royaume-Uni. Après ces ajustements logiques, le taux moyen de droit sur les importations provenant du Royaume-Uni a été plus bas tous les ans depuis 1922, tandis que la différence en faveur du Royaume-Uni a été de 50 p.c. ou plus ces dernières années.

Le tarif préférentiel britannique de 1897 a eu pour effet de stimuler le commerce du Canada avec l'Empire. Lorsque la préférence britannique devint effective en 1897, les importations totales du Canada en provenance du Royaume-Uni se montaient à seulement \$29,401,000, comparativement à \$44,741,000 en 1887 et à \$67,997,000 en 1873, de sorte que de 1873 à 1897 les importations du Royaume-Uni avaient diminué de \$38,596,000 ou 56·7 p.c. Après l'adoption du tarif préférentiel britannique la tendance en diminution de valeur des importations provenant du Royaume-Uni est renversée, bien que nos importations globales provenant du Royaume-Uni continuaient de diminuer. Les importations des autres pays de l'Empire qui ne comptaient pas avant 1900 se sont accrues par rapport à la valeur actuelle et à la proportion des importations globales. Toutefois au cours des derniers quatre ans et surtout depuis les accords d'Ottawa, la proportion de notre commerce avec le Royaume-Uni et avec tous les autres pays de l'Empire a montré une tendance prononcée à l'augmentation bien que le volume et la direction des importations canadiennes varie grandement avec le sort des récoltes en ce pays et les autres. Les exportations canadiennes aux pays de l'Empire autres que le Royaume-Uni consistent en plus grande partie de produits ouvrés tandis que les importations provenant de ces pays de l'Empire consistent surtout en matières premières.

Dans l'interprétation des statistiques couvrant une période aussi longue que celles de l'état IV ci-dessous, il ne faut pas perdre de vue les larges fluctuations des prix. Ainsi l'année fiscale de 1896, immédiatement avant l'introduction du tarif préférentiel britannique, marquait à peu près la fin d'une longue période de baisse des prix qui avait commencé en 1870. Les prix tournèrent à la hausse depuis lors jusqu'à la dernière année fiscale d'avant-guerre, 1914, et montaient ensuite très rapidement pendant la guerre pour atteindre une cime l'année fiscale terminée en 1921. L'année suivante, 1922, les prix subirent une baisse violente et restèrent ensuite assez stables jusqu'en 1929, alors que commençait une autre baisse sérieuse accompagnant la dépression. (Voir chapitre XX.) Le commerce du Canada avec l'Empire depuis 1886 a été comme il suit en certaines années fiscales.